

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Post-marché - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Post-marché - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 173-17**  
Le 5 décembre 2017

## **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE FORMATION DE NOUVEAUX NÉGOCIATEURS SUR LES CONTRATS À TERME - APPEL DE CANDIDATURES**

Le 19 septembre 2016, la Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a renouvelé le Programme incitatif pour les firmes de négociation pour compte propre sur contrats à termes (le « **Programme** »), un Programme visant à soutenir ces firmes dans leurs efforts de recruter, d'embaucher et de former de nouveaux négociateurs à utiliser les contrats à terme inscrits à la Bourse.

Par la présente, la Bourse désire informer tous les participants aux marchés que le Programme sera renouvelé pour une autre période de douze mois. Le Programme s'échelonne du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le Programme permet aux firmes sélectionnées de recevoir un incitatif de 1 500\$ par mois pendant un an pour chacun de leurs négociateurs sélectionnés, sujet aux termes et conditions du Programme.

Les termes et conditions du Programme, incluant les formulaires d'application, sont joints en annexes à la présente circulaire et sont disponibles sur le site internet de la Bourse. Les firmes et leurs négociateurs éligibles peuvent présenter leurs candidatures à la Bourse en transmettant les formulaires d'application dûment complétés et les documents requis à l'attention de François Vendette à [Francois.Vendette@tmx.com](mailto:Francois.Vendette@tmx.com), au plus tard le 15 décembre 2017.

Le Programme est offert pour un maximum de 30 négociateurs. La Bourse évaluera tous les dossiers de candidatures reçus et considèrera notamment les activités pour compte propre de la firme, sa réputation, ses ressources financières, son plan d'affaires et son programme de formation. La Bourse communiquera sa décision quant à la sélection aux firmes et négociateurs avant le 20 décembre 2017.

Robert Tasca  
Directeur, Groupe des produits dérivés sur taux d'intérêt